

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

2000-337 Du 29 Novembre 2000
Décret n° _____/MFPRAPF/DGFP/DPME-SR
Portant réintégration de mademoiselle KILAKANDI
Ginette Flavienne Eliane, ex-décisionnaire de
l'OCER dans les effectifs de la fonction publique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de
fonction publique ;

Vu le décret 94-91 du 17 mars 1994, portant radiation de certains agents de
Etat des effectifs de la fonction publique ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au
ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du
Gouvernement ;

Vu l'arrêté de prise en charge de l'intéressée ;

DECRETE :



Alsy

[Handwritten mark]

Article 1^{er} : Mademoiselle KILAKANDI (Ginette Flavienne Eliane) attachée contractuelle de 4^{ème} échelon de la catégorie B, échelle 4, des services administratifs et financiers, matricule n° 139424L, ex-décisionnaire de l'OCER, prise en charge par la fonction publique par arrêté n° 309 du 8 janvier 1991, est réintégrée dans les effectifs de la fonction publique.

Article 2 : Le présent décret prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date de radiation de l'intéressée et de la solde à compter du 1^{er} juillet 2000, sera enregistré, publié au Journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 29 Novembre 2000


Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de
la promotion de la femme,


Jeanne DAMBENDZET

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,


Mathias DZON

- AMPLIATIONS :**
- JORC 1
 - DGFP/DPME 3
 - MFPRAPE/DAF/SST 3
 - DGB 3
 - DGCF 2
 - TOUS MINISTERES 25
 - INTERESSEE 1
 - DOSSIER 3
 - SGG/BC 2

